



CAPD du vendredi 28 septembre 2012

Motion du SNUipp-FSU Tarn sur l'aide administrative

Les emplois d'aide administrative ont démontré depuis plusieurs années leur utilité pour la direction et le fonctionnement de l'école. C'est pourquoi le SNUipp-FSU revendique depuis plusieurs années également la création de vrais emplois pérennes, sous statut Fonction Publique pour assurer cette aide administrative. Il est donc clair que le SNUipp-FSU condamnera tout recours à la précarité de l'emploi.

Nous condamnons avec la même force la décision de ne plus affecter d'aide administrative dans 5 écoles du département, alors que cela avait été proposé lors du groupe de travail du 6 septembre dernier. Les motivations de cette décision sont purement intolérables et discriminatoires. Il s'agit de 5 écoles dans lesquelles ont travaillé des personnels sous contrat précaire qui ont osé saisir le Conseil des Prud'hommes contre l'Education Nationale et en particulier contre le lycée employeur Clément de Pémillie de Graulhet qui a signé leur contrat.

Depuis quand unE directeur-trice, une équipe pédagogique, l'ensemble des élèves d'une école peuvent-ils être punis collectivement par un proviseur sous prétexte que des personnels qui ne travaillent plus dans l'école, qui ne travaillent plus pour la plupart dans l'Education Nationale tentent de faire reconnaître leurs droits par une action en justice ?

Depuis quand un proviseur de lycée décide-t-il des implantations de postes d'aide à la direction ? Que connaît-il des besoins des écoles en la matière ?

Nous vous demandons de définir des critères d'implantation des postes d'aide à la direction qui ne relèvent pas d'une discrimination.

Le SNUipp-FSU rappelle par ailleurs une nouvelle fois sa revendication de création d'emplois pérennes sous statut Fonction Publique pour les postes d'aide administrative, mais également pour ceux d'accompagnement aux élèves en situation de handicap. Sur le dossier de la direction, le SNUipp-FSU rappelle son opposition à toute création de nouveau statut pour les directeurs-trices et demande des moyens supplémentaires conséquents en temps de décharge afin que toutes les écoles puissent en bénéficier.